

Objet : Lettre-cace :

## Castres condamnée à payer en appel 27,7 millions d'euros à la Lyonnaise des eaux : le maire UMP contestera cette décision devant le Conseil d'Etat

15 juin 2011 -

La Cour administrative d'appel de Bordeaux a condamné la ville de Castres à verser 27,7 millions d'euros à la Lyonnaise des eaux pour rupture de contrat. Une très chère histoire d'eau au cœur de la commune de 45.000 habitants, second pôle industriel de la région Midi-Pyrénées.

27,7 millions d'euros, c'est le montant que devra verser la municipalité de Castres à la Lyonnaise des eaux, filiale de Suez Environnement, qui a alimenté la ville en eau potable dès 1991. Un contrat sans anicroche pendant six ans, qui deviendra vite le cheval de bataille politique de la ville. Plus tard, c'est un collectif d'usagers qui reproche par voie judiciaire « les tarifs excessifs pratiqués par la Lyonnaise des eaux (incluant le droit d'entrée versé à la ville lors de la signature du contrat pour trente ans, de l'ordre de 96 millions de francs ». En 2001, le tribunal administratif avait d'ailleurs jugé « illégal », ce prix intégrant ce droit d'usage.

Elu à cette époque, l'actuel maire Pascal Bugis a dans un premier temps engagé des négociations avec l'opérateur. Trois ans plus tard, aucun accord n'ayant été trouvé, il rompt le contrat et re-municipalise la gestion de l'eau via la Castraise de l'eau. Le bras-de-fer continue et la Lyonnaise des eaux contre-attaque estimant la perte et le manque à gagner sur quinze années d'exploitation. Débouté dans un premier temps l'entreprise fait appel. En 2008 la Cour d'appel reconnaît la nullité des contrats initialement signés dans les années 90, pour irrégularité de forme. Mais pour y voir plus clair, elle désigne un expert judiciaire pour établir le solde des dépenses et des recettes. L'entreprise demande alors 64 millions d'euros, que le commissaire du gouvernement ramènera à 29 millions d'euros.

Au final c'est la somme de 27,7 millions d'euros qui a été arrêtée. Dont 15 pour les intérêts. Le montant total représente le tiers du budget de la ville qui s'élève à 90 millions d'euros, ou encore le montant de près de cinq années d'investissements.

### Recours devant le conseil d'État

Pascal Bugis, le maire de Castres, est révolté : « Ces pertes assimilées sont totalement surréalistes. Dans son rapport, l'expert a même conclu qu'ils avaient commencé à faire des bénéfices. C'est quoi cette société qui insiste pour prendre en charge l'eau d'une ville à perte ? » Et l'élu de mettre en avant l'enjeu stratégique des multinationales pour prendre le monopole de l'eau aux collectivités, afin de devenir incontournables. Il souhaite désormais aller devant le Conseil d'État, car il ne peut admettre « cette logique des multinationales qui viennent dans les communes seulement pour y prendre de l'argent ».

En attendant il va falloir commencer à payer. Mais comme le risque était latent, la commune a provisionné environ 20 millions d'euros pour justement y faire face. « Nous demanderons un étalement des sommes qui ne sont pas disponibles, avec un recours exceptionnel à l'emprunt », conclut-il.